

Hervé et Bérengère PLASSE-FAUQUE
10, Lieu-dit Le Peux
86510 BRUX

BRUX, le 23 octobre 2019

Monsieur Pierre DOLLE,
Commissaire-Enquêteur
ENQUETE PUBLIQUE du Schéma de Cohérence Territoriale
du SUD VIENNE (SCoT SUD VIENNE)
MAIRIE DE GENÇAY
Place du Marché
86160 GENÇAY

OBJET : ENQUETE PUBLIQUE

Schéma de Cohérence Territoriale du SUD VIENNE (SCoT SUD VIENNE)

MEDIA : OBSERVATIONS « EN LIGNE »

sur enquetepublique@scot-sudvienn.fr « SCoT Sud Vienne »

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

DECIDEMENT,

Si « *nemo censetur ignorare legem* » (« Nul n'est censé ignorer la loi ») ; il serait bon que
« la loi soit obligée de n'ignorer personne » !

OU

COMMENT le Législateur et nos élus nous imposent-ils de lire en quelques semaines seulement des documents multiples (pour l'heure : PLU, PLUI, Scot locaux tous au pluriel sans oublier le SRADDET et j'en passe des Enquêtes publiques tous azimuts auxquelles le « péquin Lambda » est censé participer en ajoutant ses commentaires, observations et autres félicitations ou griefs qui sont souvent, sinon toujours, bafoués, négligés, méprisés, rejetés... **ALORS MÊME** qu'il a fallu des mois (sinon des années), des Cabinets d'experts en tout genre, des dizaines (sinon centaines) d'experts et de collaborateurs, d'élus, de conseils municipaux, communautaires, départementaux, territoriaux...

Du reste, **ET BIEN EVIDEMMENT,** SANS REMETTRE EN QUESTION VOS
COMPETENCES, nous nous interrogeons néanmoins, Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

sur les capacités juridiques, les capacités d'analyse, les capacités de synthèse, les capacités diverses et variées... et les capacités d'ubiquité qui vous sont demandées SIMULTANEMENT (QUI les possède toutes tout seul ?) sans compte que vous êtes SIMULTANEMENT à la tête de DEUX grosses Enquêtes publiques des SCoT du Seuil du Poitou et du SCoT Sud Vienne totalisant plusieurs milliers de pages, des cartes multiples, un nombre conséquent de Communes...

Nous savons de quoi nous parlons puisque nous avons dû « nous y coller », en ajoutant de surcroît, pour notre part, le SRADDET !

Il serait temps que le MILLEFEUILLE ADMINISTRATIF dans cette dimension ABSURDE cesse.

Or, il nous semble que votre position de Commissaire-Enquêteur aux MULTIPLES CASQUETTES devrait vous permettre d'alerter le Législateur, l'Etat et les Collectivités locales et territoriales sur ce qui s'apparente à un « MIROIR AUX ALOUETTES » !

Finalement, « ON » consulte « tous azimuts » pour mieux faire CE qu'« ON » veut ! Alors, qu'« ON » le fasse directement en « prenant et assumant ses responsabilités ».

Ce n'est pas de la DEMOCRATIE PARTICIPATIVE, c'est de l'AUTORITOCRATIE DEGUISEE.

BREF, ce « coup de gueule » (pardonnez-nous) étant posé (nous savons que vous n'y êtes pour rien), venons-en à quelques observations... Sans doute, toujours les mêmes puisque dans cette indigeste forêt administrative, ce qui ressort le plus est aussi ce qui touche au plus près les citoyens que nous sommes dans leur quotidien.

**ET EN L'OCCURRENCE,
le sujet de l'EOLIEN est bien le SUJET QUI MERITE DES OBSERVATIONS.**

Après l'offensive anarchique sans précédent et toujours en cours « d'éoliennisation industrielle » du Sud Vienne, du Nord Charente et du Nord Est Deux-Sèvres formant désormais, par endroits, de jour comme de nuit, une sorte de « conurbation industrielle » [La nuit, certains territoires ressemblent déjà aux sites pétrochimiques de FOS-SUR-MER ou FEYZIN avec leurs armées de clignotants lumineux rouge ou blanc !], il apparaît clairement que le Schéma de Cohérence Territoriale du SUD VIENNE (SCoT SUD VIENNE) commence à prendre « un peu » la mesure du problème en envisageant le développement des parcs éoliens par priorité par "l'extension" (et non plus " la densification et l'extension") des parcs existants.

TOUTEFOIS, cette dimension est toujours aussi contestable. Elle l'est tout simplement en ce qu'elle est CONTRAIRE AU PRINCIPE D'EGALITE DES TERRITOIRES, au principe d'équité !

PIRE, dans ses préconisations P69 et suivantes, il est question de « Développement de la production d'énergie éolienne » ALORS MEME qu'il devrait être question non seulement et *a minima* d'« ENCADREMENT » mais bien plutôt et SURTOUT de « DEMANTELEMENT » des parcs existants. **POURQUOI, alors que nous passons notre temps à vouloir faire comme les américains, les allemands... les autres en général, POURQUOI ne tenons-nous pas compte de leurs expériences désastreuses en matière**

d'éolien et des pollutions des énergies fossiles qui en découlent puisque, « nul n'est censé ignorer la réalité »... quand il n'y a pas de vent, les centrales à charbon... prennent le relai !

Dans ses préconisations **P69** et suivantes, s'il tend à maîtriser le développement éolien, le Schéma de Cohérence Territoriale du SUD VIENNE (SCoT SUD VIENNE) n'en demeure pas moins empreint de ce développement : **ON fonçait dans le MUR, ON force un peu moins... mais ON force quand même !**

POURQUOI ne pas se mettre au POINT MORT et REFLECHIR une bonne fois pour toutes sur les conséquences : un bon MORATOIRE de quelques années... en outre vecteur d'apaisement !

N'est-ce pas AUSSI sinon D'ABORD cela le rôle d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale du SUD VIENNE (SCoT SUD VIENNE) aurait pu, *a minima*, prévoir d'encadrer le démarchage des promoteurs éoliens dans une véritable démarche de transition énergétique raisonnée et d'aménagement équilibré du territoire. Il aurait pu le faire au nom de la lutte contre la **discrimination et la distorsion d'équité et d'égalité flagrante qui tend à sacrifier UN Territoire (en l'occurrence le Poitou-Charentes et le SUD VIENNE en particulier !)** : une injustice contraire aux principes constitutionnels... qu'il serait temps de mettre en avant pour freiner la frénésie spéculative industrielle éolienne dont les effets dévastateurs sont nombreux : écologiques, patrimoniaux mais aussi sociaux avec les divisions que cela introduit dans nos campagnes.

Hélas, il n'en fait rien ! A-t-on songé aux kilomètres de câbles et de poteaux nécessaires au transport de cette énergie éolienne produite en excès (quand il y a du vent !) dans le SUD VIENNE mais consommée ailleurs ?

A-t-on songé à l'inutilité de multiplier les éoliennes dans le SUD VIENNE pour les brider dès que la consommation ne suit pas la production ?

Au risque de répéter ce que tout le monde commence à savoir, certains seulement à comprendre et admettre et quelques-uns, de plus en plus nombreux, à se constituer en « LANCEURS D'ALERTE » pour les générations futures et la France de demain, l'énergie éolienne toute naturelle soit-elle dans sa dimension intrinsèque (le vent) est un véritable POISON, une « BOMBEE A RETARDEMENT » dans sa gestion « lobbyique-anarchique » industrielle... le scandale de l'amiante ou du sang contaminé de demain : on savait... Mais, on a continué !

En effet, c'est le SUD VIENNE qui supporte le plus lourd tribut de l'essentiel des installations, non pour la qualité de ses vents mais seulement parce qu'il s'agit d'un territoire rural où l'espace libre existe encore à grande échelle.

Le Schéma de Cohérence Territoriale du SUD VIENNE (SCoT SUD VIENNE) aurait pu **OSER** sortir de ce paradoxe de l'éolien français : à l'heure où les PLU ou PLUI tentent d'inverser et de lutter contre le **mitage de l'urbanisation**, notamment avec la loi ALUR, les éoliennes

continuent miter les sols et les paysages transformant nos campagnes et leurs sous-sols en une vaste zone industrielle !

Une éolienne ?

Combien de mètres cube de béton en sous-sol ?

Combien de nappes phréatiques polluées ?

Combien de cours d'eau souterrains déviés ? Avec quelles conséquences ?

Combien de Mégawatt réellement produits ?

QUID en l'absence de vent ?

QUID des centrales à charbon ou autres énergies fossiles avec leur lot de pollution comme en Allemagne ?

QUID des incidences sinon conséquences sur la santé humaine et animale ?

QUID des kilomètres de câbles et de poteaux nécessaires au transport de cette énergie éolienne produite en excès (quand il y a du vent !) dans le Poitou-Charentes mais consommée ailleurs ?

QUID de la multiplication des éoliennes dans le Poitou-Charentes pour les brider dès que la consommation ne suit pas la production ?

QUID de la multiplication d'éoliennes de PLUS EN PLUS GIGANTESQUES sans révision des distances « de sécurité » ?

QUID du fameux principe de précaution ?

Il y aurait beaucoup à dire et à développer dans ce sens.

DE MULTIPLES CONSEQUENCES !

ET EN EFFET

IMPACTS SUR NOTRE « SERENITE » ET NOTRE « SANTE »

Comme toujours, l'homme est le grand absent. La réalité humaine face aux éoliennes est tout juste « ignorée », « bafouée ». Les éoliennes auront pour tous les habitants des répercussions sur la santé dans un processus d'« impact cumulé » entre :

- les basses fréquences qui traversent les obstacles et se propagent sur de très grandes distances (env. 10 km),
- les clignotements lumineux, nocturnes en particulier ;
- les effets stroboscopiques de la rotation des pales,

- les nuisances sonores audibles, toutes nuisances bien connues (articles de presse, reportages, Académie de Médecine...) pour avoir les effets ci-après :

déprime, stress, irritabilité, angoisses, nausées, troubles du sommeil et du repos, arythmies cardiaques, céphalées, vertiges, nausées, nystagmus (oscillations involontaires oculaires), trémulations (agitation involontaire), dyspnées (sensation pénible de la respiration), troubles circulatoires, troubles visuels, diarrhées, acouphènes (bourdonnement d'oreilles) , l'effet stroboscopique peut entraîner des troubles épileptiques, influence sur la qualité et quantité du sommeil...

L'impact désastreux sur la santé est inéluctable. L'expérience prouve que partout où des éoliennes ont été implantées, des riverains sont atteints de maux divers et variés, particulièrement sur le plan neurologique. Que ce soient par les impacts visuels diurnes (effets stroboscopiques des rotations des pales) et/ou nocturnes (clignotements lumineux rouges), les impacts sonores loin d'être négligeables ou les infrasons... La vie des riverains devient un « enfer permanent ».

La célèbre, emblématique et touristique Vallée des Singes n'a-t-elle pas heureusement été épargnée dans un rayon de 3 000 mètres minimum du fait de ces fameux infrasons.

Mais alors quoi ? Ces grands primates que sont les singes devraient être protégés des éoliennes du fait même de leur sensibilité aux infrasons, tandis que nous, les humains, autres grands primates nous devrions les subir dès 501 mètres ?! Et, s'il est vrai que depuis le 28 janvier 2015, les animaux ont été reconnus définitivement par l'Assemblée Nationale comme des « *êtres vivants doués de sensibilité* », il serait pour le moins contraire aux droits de l'homme, au principe d'égalité et à tous les principes de droit français, européen et international, que de placer les singes au-dessus de l'homme ! Au risque de faire sourire, la réflexion est pourtant sérieuse et devrait porter un sérieux coup d'arrêt au grand éolien **« partout », « à tout prix » et « au mépris de tous » par les promoteurs !**

Dans la même veine, un article de presse particulièrement instructif, fait état du désastre d'un parc éolien sur un élevage de chèvre à Taïwan ¹: qu'advient-il donc pour les centaines (milliers même !) de chèvres alentours ? On va finir par transformer nos Biques en BRIQUES !

Un article tout récent puisque du 25 mars 2019, « **DEPUIS L'OUVERTURE DU PARC ÉOLIEN DE NOZAY, LES VACHES MEURENT ET LES HUMAINS SONT MALADES** »² fait état de situations très critiques et plus que préoccupantes qui corroborent les thèses sur les effets néfastes de l'éolien sur les bêtes et les hommes. A l'heure où on fait mine de se préoccuper de la planète, QUID de l'écologie humaine ? Doit-on continuer à se faire complices des lobbies éoliens en étant dans le déni de la réalité ; à savoir que l'éolien ne procède pas de cette « transition

¹ 1 cf. article en annexe « TAIÛAN : LES EOLIENNES SERAIENT RESPONSABLES DE LA MORT DE 400 CHEVRES » David MA 10/06/2009 sur http://www.chine-informations.com/actualite/taiwan-les-eoliennes-seraient-responsables-de-la-mort-de-chevres_13132.html

² Cf. article en annexe « DEPUIS L'OUVERTURE DU PARC ÉOLIEN DE NOZAY, LES VACHES MEURENT ET LES HUMAINS SONT MALADES » MEDIACITES ET REPORTERRE du 25 mars 2019 sur <https://reporterre.net/Depuis-l-ouverture-du-parc-eolien-de-Nozay-les-vaches-meurent-et-les-humains>

énergétique écologique » qu'on nous vend (très cher d'ailleurs !) mais d'un désastre écologique de grande ampleur pour des générations !

Enfin, avec les infrasons (basses fréquences < 20Hz) : **COMBIEN DE BOÎTES DE NUIT les éoliennes représentent-elles ?**

IMPACTS SUR LE PATRIMOINE NATUREL

FAUNE, AVIFAUNE, CHIROPTERES ET GRANDES MIGRATIONS

Les oiseaux et les chiroptères sont réputés les premières victimes des éoliennes : frappés, assommés par les pales. Comme pour Tchernobyl dont le nuage radioactif ne s'est pas arrêté à la frontière, les chauves-souris ne s'arrêtent pas aux limites communales ! Et, il en va de même pour les oiseaux, et en particulier les oiseaux migrateurs.

Notre **Grande Région Nouvelle-Aquitaine** est un important « Carrefour migratoire ». Il est étonnant de voir qu'on s'alarme depuis quelques mois de la chute drastique des effectifs de certaines espèces d'oiseaux en ne montrant du doigt comme responsables de cette hécatombe que les seuls agriculteurs. Leurs pesticides sembleraient être les seuls responsables de la disparition des oiseaux et des chiroptères par la disparition des insectes. Que nenni ! Les éoliennes aussi ! Car les oiseaux et les chauves-souris ne slaloment pas gentiment à droite, à gauche, en haut et en bas des éoliennes !

Plus étonnant encore, vous pouvez constater, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, que le discours des promoteurs éoliens est systématiquement le même au sujet de l'avifaune : « pas ou peu d'impact » (sic)

A lire ou écouter les promoteurs éoliens, toutes les éoliennes construites ou envisagées se trouvent toujours en dehors des passages empruntés par les oiseaux !

- en hauteur : trop hautes ou trop basses ; les oiseaux passent dessous ou dessus !
- en largeur : les oiseaux passent plus au Nord ou plus au Sud !
- en épaisseur : les oiseaux volent plus à l'Ouest ou plus à l'Est !

Décidément, c'est formidable ce que les oiseaux sont doués : tout le monde les admire mais ils ne sont jamais nulle part ; surtout, quand il s'agit de construire des éoliennes ! Un véritable don d'ubiquité doublé d'une transparence silencieuse !

Pourtant, l'implantation de toutes ces éoliennes finit par couvrir territoires et couloirs migratoires (grues, des oies, des cigognes...) ; sites de nidification...

Que de contradictions, d'approximations dans des études « aux ordres » ! Et quelle hypocrisie à l'heure où on déplore l'hécatombe ornithologique !

L'ensemble « Poitou-Charentes-Vendée » est une région exceptionnelle, de notoriété internationale, pour l'avifaune et les grandes migrations (toute la Nouvelle Aquitaine du reste !) ... Mais les promoteurs éoliens n'en rencontrent que très peu sur leurs sites !

C'est à se demander si les études ne sont pas faites « hors saison » : nier l'existence de très nombreux couloirs migratoires » est risible en plus d'être faux : en périodes de migrations, les défilés d'oiseaux se succèdent à un rythme soutenu, souvent même, en une seule journée ! C'est un spectacle connu de tous ! **CONTRAIREMENT** aux affirmations habituelles il y a des impacts !

Avec toutes ces éoliennes, il y a fort à parier que cette avifaune finira par disparaître complètement et non seulement de 30% !

Si les pesticides agricoles sont tenus pour responsables de la disparition des oiseaux et des chiroptères par le biais de la disparition des insectes (leur nourriture), il en va précisément de même pour les éoliennes. Et cela, les promoteurs éoliens le savent mieux que quiconque.

En effet, certains insectes sont attirés par les éoliennes, volent vers elles et vont se coller sur les pales ; d'autres sont tout simplement « ramassés » mécaniquement par les pales. Ce sont des milliers d'insectes en quelques heures, quelques jours !

Or, cette disparition silencieuse d'insectes, qui s'ajoute à celle liée aux pesticides, est bien responsable de la disparition des oiseaux et des chiroptères qui perdent ainsi leur nourriture.

Et cela, les promoteurs éoliens le savent parfaitement. En effet, s'ils se fichent éperdument que les pales de leurs éoliennes servent d'insecticide, ils sont nettement plus préoccupés par son corollaire qui est la perte de production de 20% à 40% de la production due notamment à un ralentissement des pales. Eh oui ! Au point que des recherches ont été lancées (**avec le concours des Mines Paris Tech ! « Excusez du peu ! »**) pour tenter de trouver des solutions. Car, au-delà de la perte de production... il faut aussi nettoyer les pales ! Et ça coûte très cher !

Des articles datant de 2012³ et une interview de 8'47'' particulièrement éclairante de François CAUNEAU, Professeur de Mécaniques des Fluides du Département d'enseignement et de recherche « Energétique et Procédés » de MINES PARISTECH. [à écouter sur <https://www.dailymotion.com/video/xpvopn>]. **Nous vous recommandons particulièrement l'écoute de cette interview.**

IMPACTS SUR LES PAYSAGES

RUPTURES DE NOS PAYSAGES DE PLAINES VALLONNEES ET BOISEES

Comme ailleurs, le « **CADRE NATUREL PRESERVE** » du Poitou-Charentes avec ses **paysages de bocages** est méprisé. Pourtant, combien sont venus s'y installer précisément pour profiter d'un beau cadre naturel, calme et préservé ? Vous noterez que les Britanniques, friands de cadres naturels et bucoliques, ne s'y sont pas trompés. Les Britanniques sont très nombreux en Poitou-Charentes mais aussi en Limousin et dans le Périgord.

« Brexit or not Brexit » les Britanniques ne se trompent pas quand on parle de Nature et de Paysages !

Le mépris de ces promoteurs éoliens vivant à quelques centaines de kilomètres de leurs installations est hallucinant. Ils se moquent éperdument de la qualité de nos paysages et leur

³ 2 Articles : Enerzine et Le Figaro .fr du (avril 2012

vision est principalement empreinte d'intérêts pécuniaires : **ils ont mis des DOLLARS à la place des REGARDS !** Ils ne savent même plus apprécier la nature des paysages !

LE « PETIT PROFIT » DE QUELQUES-UNS PEUT-IL SE FAIRE AU DETRIMENT DU « CADRE NATUREL & PAYSAGER PRESERVE » DETOUS ?

Quand on connaît l'impact des châteaux d'eau sur nos paysages, il est juste intéressant de les prendre comme « unité de comparaison visuelle ». Mieux qu'un grand discours, le visuel suivant prouve à quel point les éoliennes sont nuisibles dans le paysage... Pires qu'un château d'eau. Et pourtant, les châteaux d'eau sont déjà de belles verrues !

La taille et le nombre impressionnants des éoliennes qui poussent comme des champignons tout autour de nous modifient nos paysages. C'est un saccage ! C'est un fait, une observation irréfutable ! Dire le contraire est dénué du plus simple bon sens. C'est un déni de réalité. Si une éolienne peut être un bel objet, design, en soi, leur prolifération tous azimuts et sans limites enlaidit notre région et la France tout entière.



A ce sujet, le Schéma de Cohérence Territoriale du SUD VIENNE (SCoT SUD VIENNE) pourrait au-moins des procédures très strictes d'installation des éoliennes. La distance de 500 mètres est devenue obsolète avec des hauteurs d'éoliennes qui ne cessent de croître. **Une DISTANCE DE SECURITE de 10 FOIS la HAUTEUR (mât + pale)** devrait être inscrite dans les dispositifs d'implantation et de renouvellement d'éoliennes dans le Schéma de Cohérence Territoriale du SUD VIENNE (SCoT SUD VIENNE).

IMPACTS SUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL & HISTORIQUE

A l'heure où les Journées du Patrimoine remportent de plus en plus de succès, tant les français sont de plus en plus attachés à ces témoins de nos racines et de notre histoire, les promoteurs

de l'éolien veulent saccager les perspectives sur nos paysages et nos monuments (vues) et les perspectives d'avenir (projets) de nos monuments. Quel clivage ! De la schizophrénie politique, économique, culturelle... et énergétique ! Car l'éolien est un leurre écologico-énergético-économique, en plus d'être un destructeur des paysages notre belle France !

Le traitement des « Patrimoines » et des « Paysages » est aussi édifiant que dans les autres projets. « *Alea jacta est* » : il semble que la situation soit inéluctable.

Les promoteurs « s'auto-accordent » en quelques sortes des « blanc-seing » pour leurs projets ! C'est tout simplement ahurissant ! C'est tout juste s'il ne faut pas les remercier !

IMPACTS SUR LE PATRIMOINE « IMMOBILIER »

L'impact économique sur la valeur vénale des biens immobiliers est indéniable. En dépit de dénégations provenant généralement des promoteurs de l'éolien ou de ceux qui en tirent ou tireront directement un bénéfice personnel (rente annuelle), force est de constater que là où des éoliennes ont été construites, les biens perdent irrémédiablement de leur valeur. Peu importe la guerre des chiffres sur le pourcentage perdu. Le préjudice diffère évidemment selon les acquéreurs potentiels et pour chaque type de bien (pavillon, ferme, demeure, château...) et suivant la réalité de la dynamique économique locale. Mais certains biens deviennent tout simplement in-ven-da-bles ! Et rares sont ceux qui souhaitent investir au milieu d'éoliennes. Ainsi, faute d'acquéreur, on s'achemine souvent vers une PERTE TOTALE de la valeur des biens ! Car, si « cela va sans dire, cela va mieux en le disant » un bien qui ne se vend pas NE VAUT... NI « moins 10% » NI « moins 35% » NI « moins 50% »... mais...TOUT SIMPLEMENT ZERO !

Ainsi, un investissement immobilier ne se limite pas seulement à l'acquisition d'une maison. Il porte également sur les très importants travaux de restauration effectués depuis lors. Ce sont souvent des années voire des dizaines d'années d'investissements : **que vaudront les maisons, une fois encerclées dans l'enfer industriel éolien ?**

LE « PETIT PROFIT » DE QUELQUES-UNS POUR UNE ENERGIE ECOLOGIQUEMENT ET ECONOMIQUEMENT DISCUTABLE DOIT-IL CONDUIRE AUX « PERTES PATRIMONIALES & IMMOBILIERES » ET A « L'APPAUVRISSMENT DE TOUS » ?

Nous vous demandons solennellement, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, de prendre en compte l'ensemble de nos observations pour donner au Schéma de Cohérence Territoriale du SUD VIENNE (SCoT SUD VIENNE) une dimension juste, équilibrée, équitable et raisonnable dans ses perspectives énergétiques.

Et nous vous adressons, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de nos meilleures salutations.

Hervé* et Bérengère PLASSE-FAUQUE**

* ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale d'Horticulture de Versailles, spécialité « Aménagement du Territoire – Environnement »
Diplômé de l'Institut Supérieur de l'Environnement Léonard de Vinci

** diplômée de l'Ecole du Louvre

P.S. :

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Ce document rédigé à titre personnel, l'est aussi :

- au titre de l'association « **BRUX : PatrimoineS & PaysageS** » que je préside
- et qui est membre du COLLECTIF ANTI EOLIEN DE LA VIENNE (C.A.E.V.)



« *A vent et à contre vent* »

Hervé PLASSE-FAUQUE
Président

10, Lieu-dit LE PEUX - 86510 BRUX - ASSOCIATION LOI 1901

brux.patrimoinesetpaysages@gmail.com